



**Communiqué de Presse de**  
**Céline BRULIN**  
**Sénatrice de Seine-Maritime**

**Notre proposition de loi pour visant à  
revaloriser le métier de Secrétaire de mairie  
adoptée à l'unanimité au Sénat**

Ce jour, le Sénat a voté à l'unanimité ma proposition de loi visant « à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ».

Cette proposition de loi est un premier pas vers le renforcement de l'attractivité du métier de secrétaire de mairie, essentiel à nos petites communes, sans lesquels maires et élus locaux sont démunis pour exercer leur mandat.

Elle instaure une formation initiale commune à l'ensemble des secrétaires de mairie, favorise leur promotion interne et ouvre la possibilité de recrutement de contractuels, à temps-plein, pour les communes de 1 000 à 2 000 habitants.

Il faut maintenant qu'elle poursuive son parcours législatif à l'Assemblée nationale pour une adoption définitive.

Cette proposition de loi n'épuise pas, à elle seule, la totalité des sujets liés au métier de secrétaires de mairie. Beaucoup sont d'ordre réglementaire et donc de la responsabilité du gouvernement.

Ce constat, partagé par l'ensemble des intervenants issus des différents groupes du Sénat, nous avons obtenu des engagements du ministre à poursuivre ce travail de reconnaissance et de revalorisation, en concertation avec les associations d'élus et les syndicats et collectifs représentant les secrétaires de mairie.

Dans ce cadre, nous prenons date en vue du Projet de Loi de Finances pour 2024 afin que des mesures de revalorisation salariale soient engagées.

Vous pouvez compter sur toute ma détermination pour continuer à porter cette indispensable reconnaissance d'un métier et de celles - car il s'agit quasi-exclusivement de femmes - qui l'exercent avec dévouement au service de nos petites communes et de leurs habitants.

Paris, le 6 avril 2023